

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:~

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Thierry VIEULES, Patrick CARAYON,

Ont donné procuration : Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Valérie VITHE à Colette VEROLLET, Patrick CARAYON à Thierry ASTOULS,

Madame Marie-José ESCANEZ a été désignée secrétaire de séance.

--:--:~

Membres en exercice : 29. **Membres présents** : 26. **Nombre de votes** : 26 (Messieurs André BERTRAND et Bruno BOUSQUET n'ayant pas pris part au vote).

-Date de la convocation : 13/12/2024 - **date d'affichage** : 13/12/2024.

--:~

Délibération n° 2024/92

Objet: Attribution de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou.

Le Président rappelle que la CCMAV a engagé, depuis le 2 mars 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'OPAH est menée conjointement avec la Communauté de Communes Centre Tarn.

Cette opération est destinée à accompagner les propriétaires de logements à réaliser des travaux d'amélioration du confort qui peuvent porter sur des éléments de sécurité ou de mise aux normes (électricité, gros œuvre...), d'adaptation à la perte d'autonomie ou encore de rénovation énergétique. Pour cela, les Communautés de Communes ont mis en place :

- un accompagnement gratuit destiné aux propriétaires pour les aider à définir leur projet et monter les dossiers de demande d'aide,
- un règlement d'attribution des aides aux travaux, approuvé par le Conseil communautaire le 19 décembre 2019.

Madame Cécile BARDOU, demeurant 1423 chemin de Goutines à Mont-Roc, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 8 045 € HT. Conformément au règlement d'aide, Madame Cécile BARDOU peut bénéficier d'une aide de 804 €.

Monsieur Jérôme FOURES souhaite réaliser des travaux de rénovation globale de l'immeuble situé au lieu-dit La Cazèle à Teillet afin d'y créer un logement locatif. Le montant des travaux s'élève à 41 147,97 € HT. Conformément au règlement d'aide, Monsieur Jérôme FOURES peut bénéficier d'une aide de 6 172 €.

Madame Monique GAVALDA, demeurant 119 chemin de la Sigaudié à Villefranche d'Albigeois, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 11 167,46 € HT. Conformément au règlement d'aide, Madame Monique GAVALDA peut bénéficier d'une aide de 1 116,75 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20241219-19122024_92-DE



Madame Evelyne MAVRE, demeurant 331 chemin de Moulet à Curvalle, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 8 573,60 € HT. Conformément au règlement d'aide, Madame Evelyne MAVRE peut bénéficier d'une aide de 856,88 €.

Monsieur Jean-Marie RAMADE, demeurant 128 rue du Séminaire à Massals, souhaite réaliser des travaux liés à l'autonomie de la personne dans son logement, pour un montant de 27 408,25 € HT. Conformément au règlement d'aide, Monsieur Jean-Marie RAMADE peut bénéficier d'une aide de 2 000 €.

Le Conseil communautaire,

- Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou adopté le 19 décembre 2019,
- Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du 17 décembre 2021 pour le dossier de Monsieur Jérôme FOURES,
- Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat pour le dossier de Mesdames Cécile BARDOU, Monique GAVALDA, et Evelyne MAVRE, Monsieur Jean-Marie RAMADE,
- Vu les dossiers de demande de subvention, dûment présentés,
- Sur proposition de la Commission Aménagement du territoire et Planification,
- Oûi Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- subvention de 804 € à Madame Cécile BARDOU dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 6 172 € à Monsieur Jérôme FOURES dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 1 116,75 € à Madame Monique GAVALDA dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 856,88 € à Madame Evelyne MAVRE dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 2 000 € à Monsieur Jean-Marie RAMADE dans le cadre de son dossier de demande d'aide,

DIT que le versement de la subvention sera réalisé conformément aux modalités énoncées dans le règlement des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance
Marie-José ESCANEZ

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 20 décembre 2024.